

Prévention de certains risques : “Celà n’arrive pas qu’aux autres !”

PRÉVENTION DE LA CANICULE:

Les pics de chaleur de 2003 avaient provoqué un grand nombre de décès. Pour que cet épisode tragique ne se reproduise pas, l'État met en place chaque année à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 31 août, un Plan national de prévention canicule, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles particulièrement exposées en cas de hausse durable de températures. La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. En fonction des indications (4 couleurs pour 4 niveaux) de la carte vigilance météorologique, l'État déclenche les actions correspondantes. Un véritable plan de bataille se met alors en place.

Son niveau 1, en vigueur depuis le 1^{er} juin, correspond à l'activation d'une veille saisonnière avec la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Les trois autres niveaux (avertissement chaleur, alerte canicule et mobilisation maximale) sont activés en cas de passage en vigilance jaune, orange et rouge sur la carte de Météo-France.



En période de fortes chaleurs ou de canicule : Adoptez les bons réflexes !

- > Buvez régulièrement de l'eau
- > Mouillez votre corps et ventilez-vous
- > Mangez en quantité suffisante
- > Évitez les efforts physiques
- > Ne buvez pas d'alcool
- > Maintenez votre maison au frais : fermer les volets le jour
- > Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Bon à savoir :

à partir de 60 ans ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Il vous suffit de contacter la mairie. En cas de malaise,appelez le 15

Pour en savoir plus :

0 800 06 66 66 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.sante.gouv.fr/canicule

PRÉVENTION DE LA NOYADE :

La baignade est un des plaisirs des beaux jours, mais elle est aussi une source de dangers. Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière.

En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par le feu puis les chutes. Les enfants de moins de 6 ans représentent 15 % des décès par noyade accidentelle chaque année. Face à ce constat, le ministère chargé de la santé et les partenaires dont l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation de la Santé) mènent des actions de prévention des noyades et des accidents liés aux baignades et sports nautiques pour apprendre aux enfants à nager et pour informer parents et enfants des gestes à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité. Pour les spécialistes, il semble clair qu'il est inutile de vouloir changer le comportement des tout jeunes enfants, par nature curieux et immatures. Par contre, il faut faire comprendre aux parents qu'entre 2 et 4 ans, on doit les surveiller sans cesse. Dans les trois quarts des cas de noyade, les parents sont à moins de 20 mètres de la piscine, mais ils font autre chose. Par ailleurs, un enfant sans surveillance peut se noyer dans 20 cm d'eau en quelques minutes.

Retrouvez tous les conseils pratiques dans la brochure

« Se baigner sans danger ! »
que vous pouvez télécharger sur www.inpes.santé.fr

ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE : Une nouvelle espèce invasive en Bretagne

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur d'abeilles.

www.saint-lormel.fr

Mairie de St-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires :

Tous les matins, du lundi au samedi*, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.
(*fermé les samedis du 18/07 au 22/08)

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

**Ont participé
à la réalisation :**
Céline COLLET
Abigaïl DE ALMEIDA
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSEAU
Gwénaële ROUSSEAU
Yvonnick COURCOUX
Paul LA DROITTE

En étudiant son cycle de vie, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau. Leur nid est souvent installé à la cime d'un arbre et quelques fois sous un abri aéré. Il ne possède qu'une entrée et sa taille est importante : entre 40 et 80 cm de diamètre.

En hiver, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants car l'ensemble des ouvrières et des mâles meurent. Seules les reines et les jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs... pour en ressortir courant février et commencer à s'alimenter. C'est à ce moment que nous devons agir en disposant des pièges dans nos jardins pour attraper ces futures fondatrices de nids : 1 reine = 2000 à 3000 individus... Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eau en plastique, de découper le tiers supérieur et de la retourner dans la partie basse. Puis verser à l'intérieur :

une tasse de bière brune, une tasse de sirop de cassis ou framboise et une tasse de vin blanc (pour repousser les abeilles)

Ces pièges doivent rester en place de la mi-février à la fin avril. Après cette date, les futures reines auront commencé à se reproduire.

Mais attention : ne jamais entreprendre de détruire un nid seul. Cette démarche très dangereuse doit être réalisée par un professionnel.

Qui contacter ? Un interlocuteur dans les Côtes d'Armor : FGDON 22 - Ploufragan

PRÉVENTION

DES VOLS À

LA ROULOTTE :

Automobilistes : soyez vigilants ! Voici quelques conseils utiles :

- Verrouillez systématiquement les vitres et les portes de votre voiture.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule le moteur en marche, ou en laissant les clés sur le contact.

- Ne laissez pas vos papiers dans votre véhicule (identité ou carte grise).

- Évitez de stationner dans des endroits isolés et sombres.

- Ne laissez pas, même un court instant, des objets de valeur à vue dans votre véhicule (sac à main, appareil photo, téléphone portable, GPS...)

- Ne les dissimulez pas non plus dans votre coffre, vous êtes peut-être observé.

Vous êtes victime ou témoin d'un vol à la roulotte, prévenez la gendarmerie en composant le 17. Déposez plainte en donnant un maximum d'éléments, et établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les deux jours.

PRÉVENTION

DES CAMBRIOLAGES :

Près de 400 cambriolages ont été commis, chaque jour, chez des particuliers, en 2013. À en croire les statistiques, les maisons occupées à l'année et situées à la campagne ou dans les zones de moins de 20 000 habitants sont davantage touchées que les logements situés dans les villes. Quelques mesures simples peuvent toutefois permettre de diminuer les risques tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

- Sécuriser l'accès au domicile : en vérifiant la fiabilité des serrures, des fenêtres et des volets ou en s'équipant de détecteur et d'alarme. Changez vos serrures, surtout lorsque l'on vient d'emménager.

- Simuler une présence : mise en route programmée d'appareils électriques ou visite régulière du voisin pour relever le courrier notamment.

- Cachez intelligemment vos bijoux. Les bijoux sont statistiquement les biens les plus recherchés. Un cambrioleur expérimenté a l'habitude des cachettes "insolites" : dans la chasse d'eau, au milieu des sous-vêtements ou derrière les produits ménagers. Réflé-

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ MAIRIE : FERMETURE D'ÉTÉ

La mairie sera fermée au public les samedis de 9h à 12h du 18 juillet au 22 août 2015 inclus.

➔ ABONNEMENT AU BULLETIN : ANNÉE 2015-2016

Les abonnés (non-résidents permanents) qui souhaitent recevoir le bulletin par la poste sont invités à faire parvenir en Mairie 7,48 € en espèces ou 11 timbres à 0,68 €. Il est aussi possible de télécharger les derniers numéros sur notre site internet www.saint-lormel.fr

chisez à des endroits qui nécessiteront une fouille trop minutieuse et décourageront le cambrioleur : dans un papier aluminium dans le frigo, dans une bouteille...

- Faites tatouer vos équipements pour dissuader les voleurs de les emporter. Vous rendez ainsi la revente des objets trop risquée pour le voleur.

- Enfermez votre argent à double tour. Si vous possédez de l'argent liquide ou des Louis d'or, sachez que vos devises volées lors d'un cambriolage ne sont assurées, dans la plupart des contrats, que si elles étaient conservées dans un meuble fermé à clé ou dans un coffre-fort.

Si la tentation est grande d'informer tous ses contacts, notamment via les réseaux sociaux Internet, de ses prochaines vacances au soleil, sachez que certains malfaiteurs scrutent assidûment le web à la recherche d'occupants en vacances. Enfin n'informez pas des inconnus de votre absence.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CHEQUE SPORT 2015/2016 : POUR BOUGER SANS SE RUINER !

Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive en offrant un Chèque Sport de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans.

Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur www.jeunes.bretagne.bzh et le faire-valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur : www.jeunes.bretagne.bzh



Les échos du Conseil Municipal

Extraits de la Séance du 26 juin 2015

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ

Henri BRÉHINIER

Josiane ROBISOUT

Sylvie GUILLOTIN

Louis AILLET

Chantal BOUAN

Jean-Claude CADE

Gwenaelle CHAPRON

Céline COLLET

Loïc DAUNAY

Paul LA DROITTE

Régine LEBORGNE

Bernard LETORT

Absents excusés :

Mireille MENIER

Françoise NEUTE

(procuration

à P. LA DROITTE),

Secrétaire de séance :

Céline COLLET

Validation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2015 :

accepté à l'unanimité.

Les infos de la Communauté de Communes :

Compte-rendu des réunions communautaires.

Conseil communautaire du 18 mai 2015 :

- > Débat sur la Programmation culturelle et la tarification
- > Possibilité d'Intervention de la ludothèque durant les Temps d'Activités Périscolaires et possibilité pour chaque commune du territoire de louer des jeux pour

- l'animation des TAP.
- > Reconduction d'une ligne de trésorerie
- > Présentation et validation des critères de participation au Grand Forum des associations
- > Révision sur 22 mois des contrats d'enlèvements à la déchèterie : la société ROMI Bretagne a été retenue pour un montant de 267 000€ HT.
- > Demande de la commune de Planoët d'une participation intercommunale pour le maintien d'un guichet à la gare de Planoët. Une participation de 3 000€ a été accordée.

Conseil communautaire du 22 juin 2015 :

- > Présentation du partenariat Région Bretagne par M. Marc FRAVAL (Directeur du Pays de Dinan).
- > Vote des subventions aux associations. L'enveloppe globale est de 243 847 € dont 102 520 € pour l'Office de tourisme.
- > Renégociation d'un prêt de la Communauté de communes.
- > Discussion sur les emplois associatifs locaux : renouvellement des postes et participation de la Communauté de communes.
- > Création d'un groupe de travail pour l'évaluation des risques professionnels des agents de la Communauté de Communes
- > Précision sur la répartition des responsabilités dans le cadre de l'assistance technique aux communes
- > Démarches effectuées pour la demande de subventions à divers organismes pour

Coriosolis

> En questions diverses, Claude RIGOLÉ a demandé quels étaient les disponibilités et les délais d'intervention des services techniques de la communauté de communes. Il a été répondu qu'il y avait une insuffisance de personnel.

Présentation du projet du Plan Local d' Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) :

3 scénarios ont été proposés aux communes pour étude avant positionnement courant septembre 2015 :

- Adoption d'un PLUI avant le 31 décembre 2015
- Adoption d'un PLUI en 2017 sous les Lois ALUR et NOTRe
- Maintien PLU des communes

Le travail des commissions :

Commission Environnement Tourisme du 16 juin 2015 :

- Bilan de la balade du 14 juin : Sylvie GUILLOTIN informe le Conseil Municipal que la manifestation s'est bien déroulée.
- Prix des jolis jardins : la commission a créé la distinction "Prix des jolis jardins" afin d'encourager les particuliers à poursuivre l'entretien et l'embellissement de leur jardin. Elle a désigné les personnes chargées de les apprécier.
- 2 remarques ont été faites : il aurait été préférable de faire appel à des personnes étrangères à la commune pour constituer le jury et il n'y a pas assez de distinction à remettre. S. GUILLOTIN répond que le jury travaillera suivant une grille d'évaluation qui est en cours de préparation. Il est relevé que lors de la commission

environnement, seulement 3 membres sur 7 étaient présents. S. GUILLOTIN précise qu'il n'y avait pas de nombre minimum à respecter car il s'agissait d'une réunion de travail.

• Commission Voirie, Tra- vaux, Infrastructures du 18 juin 2015 :

La commission a choisi de retirer 2 places de parking situées au 22 rue des tilleuls car elles sont gênantes pour la visibilité. Lors des débats, il est proposé la solution d'un stationnement limité (10 mn) et non pas une interdiction.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 2 absences et 2 contre (J.-C. CADE et B. LETORT demandaient un stationnement limité en temps), décide la suppression de ces 2 places de parking.

La commission a fait un point sur les travaux au Vieux Bourg qui donne une satisfaction globale. Au vu des marquages réalisés, il a été estimé que l'écart entre les poteaux en bois serait trop important et laisserait la possibilité de stationner une voiture sur le chemin piétonnier. M. le maire prend en compte la remarque. Un membre du conseil regrette que l'empierrement préalable du chemin piétonnier ait été partiellement retiré. M. le maire répond que le revêtement final nécessitait le retrait partiel de cet empierrage et qu'il a été récupéré par les services techniques.

Une interrogation est faite sur la solidité du revêtement en cas de fortes pluies. M. le maire répond que le

Extraits du Conseil Municipal du 26 juin 2015 (suite)

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHE-NILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire du pin est un nuisible à l'origine de deux types de problèmes :

> Des problèmes de santé publique dus à l'urtication Les poils urticants libérés par les Chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des oedèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats).

> La défoliation des pins : Il s'agit de la perte partielle ou totale des aiguilles des pins, ce qui contribue à les affaiblir.

Farago Côtes d'Armor organise à l'automne une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation). Les tarifs 2015 sont :

*De 1 à 5 pins = 142.30 € TTC
6 à 10 pins = 253.80 € TTC
11 à 20 pins = 456.45 € TTC
Un bulletin d'inscription est disponible en mairie. Les inscriptions sont à envoyer avant le 15 septembre.*

➔ BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en juillet/août 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

chemin piétonnier de Plain-tel, après 3 ans, est toujours praticable, ne présente que très peu d'herbes et nécessite donc peu d'entretien.

M. le maire informe le conseil que des trous ont été bouchés sur la route de la ZA Les Vergers et qu'un "cédez-le-passage" est en projet.

Il précise qu'une réunion d'information sera organisée courant juillet, par la Mairie avec les artisans de la ZA et le lieutenant de la gendarmerie de Planoët.

Révision des tarifs cantine et garderie périscolaire :

M. le Maire propose de réviser les tarifs communaux de la cantine et la garderie périscolaire pour application dès la rentrée scolaire 2015.

• Cantine scolaire.

Sylvie GUILLOTIN présente le bilan qui démontre un déficit de 22 461.16 € pour l'année 2014 comprenant une nette amélioration depuis sept. 2014 liée au changement de prestataire fournisseur des repas. Notre prix de vente du repas est de 2.80 € pour les enfants et 4.30 € pour les adultes. Le prix d'achat du repas auprès de la société Resteco est de 2.90 € par enfant et 3.58 € par adulte. Il passera à 2.94 € par enfant et 3.64 € par adulte dès la rentrée scolaire 2015-2016. Il est fait une proposition d'augmenter les tarifs à 2.85 € pour les enfants et de maintenir le tarif adulte à 4.30 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter le tarif cantine enfant à 2.85 € par enfant et de maintenir le tarif adulte à 4.30 €.

• Garderie périscolaire.

S. GUILLOTIN présente le bilan de l'année 2014 comprenant un déficit du service périscolaire de 14 870,52 €. Les tarifs appliqués sont les suivants :

Arrivée le matin :

- avant 8h : 1.50 €/ enfant
- après 8h : 1.10 €/ enfant

Départ le Soir :

- avant 17h30 : 1.30 €/enfant
- après 17h30 : 1.80 € / enfant

Réduction :

50% à partir du 2^e enfant. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la réduction à partir du 2^e enfant de 50% à 25 % et de maintenir les autres tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de maintenir les tarifs et d'appliquer la réduction de 25% à partir du 2^e enfant.

La commune réalise un prêt de 115000 €

Sylvie GUILLOTIN informe qu'il est nécessaire de réaliser ce prêt afin de financer plusieurs investissements prévus au Budget Communal à savoir : des travaux de voirie et de bâtiments et le fonds de concours Armorique Habitat. Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins disante du Crédit Mutuel de Bretagne : Montant de 115 000 € - Durée : 10 ans - Taux fixe de base : 1.44 % - Coût total du crédit : 9 303.30 €. Échéances annuelles : septembre - Montant des échéances : 12 430.33 € - Frais de dossier : 173 € - Déblocage possible par tranche de 50 000 €

Accepté à l'unanimité.

La commune renouvelle une ligne de trésorerie :

S. GUILLOTIN nous informe de la réception d'un courrier de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 10 juillet 2015 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie ». La CRCA nous propose la reconduction aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyennés + marge de 1.65 %, commission d'engagement : 0.30 % du montant de la ligne.

Accepté à l'unanimité.

Annulation de créances :

Suite au surendettement d'un particulier, le Trésor Public nous demande d'annuler 3 créances non réglées pour un montant total de 3 017.77 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation de ces créances.

Deux demandes de subvention :

- FC St Lormel

Josiane ROBISSOUT donne lecture d'un courrier du président du FC St Lormel sollicitant une subvention de 2000 €. Il est précisé que l'équipe 1 passe en D2 et que par conséquent, des frais d'arbitrage officiel ainsi que l'achat d'une tablette pour les feuilles de match seront à prévoir. M. le maire précise que certaines dépenses liées au stade sont envisagées : abattage ou taille des sapins, sablage du terrain, abris des entraîneurs, fermeture du préau, frais d'entretien pour les taupes...

Extraits du Conseil Municipal du 26 juin 2015 (suite)



D'autre part, Il apprécie le dynamisme et la motivation dont le club a fait preuve cette saison pour augmenter ses recettes (repas, tournoi...).

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 contre (C. COLLET et G. CHAPRON) souhaitaient une subvention de 2000 €), décide d'octroyer une subvention de 1500 € pour le FC St Lormel..

- Racing club de Rugby Matignon

Le racing club rugby de Matignon a fait parvenir en mairie un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, par 2 voix pour (J.-C. CADE et B. LETORT) 11 contre et 1 abstention (L. AILLETT), décide de ne pas octroyer de subvention au racing club de rugby de Matignon.

Un point sur nos agents communaux

- Remplacement d'un agent
Suite à l'avis du comité médical, Claudine MAUREL est placée en congé longue maladie jusqu'au 22 décembre 2015. Nous sommes engagés avec le service des missions temporaires du centre de gestion jusqu'au 30 juin 2015 pour son remplacement. Afin d'en limiter le coût, il conviendrait de recruter un agent contractuel

à compter du 1^{er} juillet jusqu'à sa reprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel durant l'absence de Claudine MAUREL

- Demande de promotion interne

Suite aux entretiens individuels, 2 agents communaux ont fait la demande d'être inscrits dans le cadre d'une promotion interne pour le grade de Technicien Territorial (catégorie B). Au cours des débats, le conseil Municipal a estimé que ce grade de catégorie supérieure n'était pas adapté à la taille de notre commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas créer de poste de Technicien territorial (catégorie B).

La Communauté de Communes souhaite réaliser des travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon

Une enquête publique conjointe sur le projet des opérations de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon par la Communauté de communes Planoët Plélan s'est dérou-

lée du 19 mai au 19 juin 2015 dans les 18 communes de l'intercommunalité. La communauté de communes souhaite être autorisée à procéder aux travaux suivants : restauration de berges, de la végétation, de la continuité et restauration morphologique du lit mineur dans le cadre d'un programme de travaux.

Accepté à l'unanimité

La Commune va se doter d'un nouveau site internet

P. LA DROITTE présente la nouvelle formule du site web de la commune. Il informe que sa mise en œuvre pourrait être effective pour la rentrée.

La nouvelle formule est acceptée à l'unanimité.

Dossiers en cours : les infos du Maire

Le Maire fait le point sur tous les travaux et dossiers traités depuis la dernière réunion :

➤ Repas des aînés : Sylvie GUILLOTIN informe que de petites modifications seront proposées lors de la prochaine réunion du C.C.A.S : l'objectif sera de libérer du temps aux conseillers municipaux en cuisine afin d'être plus proches des invités.

➤ M. le Maire informe que, suite à une panne, la cuve à fioul du logement du bar doit être remplacée. Son remplacement a fait l'objet d'un devis de l'entreprise PERRIN d'un montant de 1 934,88€ TTC. L'ancienne cuve, actuellement enterrée, doit être soit retirée, soit remplie de béton. Un autre devis sera nécessaire afin d'évaluer le coût des 2 solutions.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ PRIX DES JOLIS JARDINS

La commission environnement de St Lormel a décidé de mettre en place "le prix des Jolis Jardins". Ce n'est pas un concours mais une distinction afin d'encourager les particuliers à poursuivre l'entretien et l'embellissement de leur jardin.

Le jury, composé de Sylvie GUILLOTIN, Françoise NEUTE, Gwénaëlle BRO-CHARDET Régine LEBORGNE passera sur l'ensemble de la commune le 18 juillet prochain (sous réserve de la météo) afin d'apprécier les jardins visibles depuis la voie publique. 5 catégories seront récompensées : Petits jardins, Grands jardins, Façades fleuries, Accueil Public, Jardins fleuris.

L'appréciation se fera en fonction d'une grille d'évaluation comprenant : l'aménagement d'ensemble, le choix des végétaux et l'entretien. La commission propose que la classification se limite aux 3 premières places pour chaque catégorie. Au-delà, il n'y aura pas de classement mais seulement une distinction

➔ RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que durant sa campagne d'été qui a débuté le 9 avril, la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes :

Les 2, 16 et 30 juillet, le 13 aout, les 3 et 17 septembre, les 1, 15 et 29 octobre et le 12 novembre.

➤ H. BREHINIER informe que :
 - Une rencontre a eu lieu avec le directeur patrimoine de Côtes d'Armor Habitat au sujet des logements place Doheneuc. Il a informé le maire qu'un programme de réhabilitation thermique est en cours sur 5 pavillons. Sur l'autre bâtiment comprenant 3 logements, des travaux de nettoyage des murs extérieurs sont prévus courant juillet et suivant leur budget, des travaux de changement des chauffages et

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RPAM : PROGRAMME DES ESPACES JEUX

Mar. 7 juill. - 10h à 11h30 : animation « les pieds dans la mare » à Jugon Les Lacs avec la maison Pêche et Nature (sur inscription) - Ven. 17 juill. - 10h à 11h30 : Plage La Manchette à St Jacut - Ven. 24 juill. - 10h à 11h30 : Parc du port breton à Dinard
Infos : Mme Marchand au 02.96.80.47.47 ou rpam@plancoetplelan.fr

➔ RAPPEL : HORAIRES DÉCHET- TERIE DE PLANCOËT ET DE LA LANDEC

- ZA de Nazareth à Plancoët Du 1^{er} février au 31 octobre Lundi: de 9h à 12h Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi: 9h à 12h et 14h à 18h Jeudi: 14h à 18h

- La Landec Du 1^{er} février au 31 octobre Lundi, mardi: de 14h à 18h Mercredi, samedi: de 9h à 12h et de 14h à 18h Mardi, vendredi: de 14h à 18h

de peinture de portes seront entrepris.
 - les travaux se poursuivent au lotissement Les Costières et avancent correctement. La fin des travaux est prévue pour le 15 juillet. Il évoque juste une incertitude concernant la capacité de la station d'épuration. Une année de fonctionnement sera demandée avant la rétrocession à la commune.
 - les travaux d'électricité de la salle des fêtes et de la mairie sont en cours, la prochaine étape de finalisation aura lieu en juillet.

➤ Les travaux de marquage au sol à la Ville Brien sont effectués et ceux au Clos Colin sont en cours.

➤ Un radar pédagogique a été posé rue des tilleuls par les services de la Direction Territoriale des Territoires et de la Mer du vendredi 26 juin au lundi 6 juillet.

➤ H. BREHINIER informe des actions de la Mission locale. Elle est intervenue auprès de 2000 jeunes sur le Pays de Dinan dont 147 sur la communauté de communes. Une caravane numérique sillonne toutes les communes dans le but d'informer les jeunes sur les dangers du numérique. Les permanences ont lieu à Plancoët et à Pluduno.

➤ La question du portage de repas à domicile est toujours d'actualité à la Communauté de Communes.

➤ La haie de sapins du terrain de foot fait l'objet de deux propositions de travaux : l'élagage à blanc ou l'abattage. Sur 4 entreprises sollicitées, un devis a été reçu avec les 2 possibilités : 5 840.10 € pour l'abattage et 3 475.20 € TTC pour l'élagage à blanc (niveau du tronc). Le filet pare ballons reste prévu dans les 2 cas, des devis vont être demandés.



dés. M. le maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ces 2 propositions de travaux.

➔ Après débat, le conseil municipal est favorable à l'abattage (abattage : 9 voix, élagage : 2 voix P. LA DROITTE + Proc. F. NEUTE, abstentions : 3 C. COLLET, C. BOUAN et G. CHAPRON).

➤ Le Président de la Communauté de Communes Planoët Plélan a fait part aux maires qu'un maraîcher bio est à la recherche d'un terrain d'1 hectare.

➤ M. le maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme POUX sollicitant une aide financière exceptionnelle pour la destruction d'un nid de guêpes dans leur conduit de cheminée.

➔ Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce défavorable à l'octroi de ce type d'aide.

➤ Les travaux de reprise de concessions abandonnées au cimetière ont eu lieu et se sont bien déroulés.

➤ J. ROBISSOUT donne les informations sur le RPI St Lormel-Créhen :

- L'opération porte ouverte de l'école a été un réel succès.
- 2 questionnaires sur les nouveaux rythmes scolaires ont été transmis par l'académie à remettre aux familles et à la commune. Après retour et synthèse des questionnaires famille, il en résulte une fatigue des enfants et une réforme lourde.

- Les différents thèmes des activités TAP pour 2015 sont en cours de préparation.

- Le dernier conseil d'école a eu lieu le 3 juin 2015, les points évoqués sont :
 Les effectifs annoncés : 3 TPS, 14 PS, 8 MS, 10 GS, 11 CP soit 43 élèves à St Lormel et 6 CE1, 9 CE2, 10 CM1 et 9 CM2 soit 34 élèves à Créhen. Pour un total de 80 enfants.

Les repas et la sieste sont à réorganiser au vu du nombre de TPS et PS.

Il est demandé par les enseignantes pour la bonne utilisation du vidéo projecteur, un tableau velleda, un ordinateur portable ainsi qu'un meuble. Les effectifs de la classe GS-CP augmentant il est souhaité 2 postes informatiques supplémentaires.

M. le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'achat d'un ordinateur portable et de 2 postes informatiques pour la rentrée 2015-2016.

➔ Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'achat d'un ordinateur portable et de 2 postes informatiques.

➤ J. ROBISSOUT informe que :
 - la promotion du camping via les flyers est en cours. Elle remercie Thomas SCHMITT pour leur distribution sur une vingtaine de sites touristiques de la région.
 - La Fête de la Muzic, riche en prestations, s'est bien déroulée et a été un vrai succès.

➤ M le maire informe :
 - qu'un poteau ERDF défecueux au niveau du lavoir du Vieux Bourg va être remplacé les 16 et 17 juillet. Une coupure d'électricité est prévue pour les riverains.
 - de l'abandon du projet à l'étude concernant le local boulangerie
 - Il donne lecture d'un courrier du relais paroissial remerciant

la municipalité pour les travaux de peinture effectués à l'église. En outre le relais fait part de son mécontentement concernant la réparation des joints au sol.

Les conseillers ont la parole :

► P. LA DROITTE demande de contacter le service transport du Conseil Départemental car certains chauffeurs ne vont pas jusqu'à l'arrêt de la Ville Bily. Il s'est aperçu que les modifications d'arrêts de car de St-

Lormel, sur le site internet des transports scolaires lycéens, n'avaient pas été mis à jour. M. le maire répond que l'information va être remontée. D'autre part, suite à la demande d'un riverain, il souhaite qu'un trou soit rebouché dans l'impasse du Kerpoint. M. le maire répond que les services techniques interviendront dès que possible. Il rappelle que les habitants ne doivent pas hésiter à prévenir directement la mairie.

► B. LETORT demande à M le maire d'appuyer la demande de raccordement électrique

de M SAMSON au lieu-dit Leumenon qui n'a toujours pas été effectué. M. le maire répond que des contacts récents ont déjà eu lieu et précise que pour ce type de demande il serait plus judicieux que l'intéressé prenne contact directement avec la mairie car l'intervention serait plus rapide. D'autre part il demande si un éclairage public pourrait être envisagé à la ZA les Vergers. M. le maire répond qu'une réunion avec les artisans de la ZA aura prochainement lieu. Enfin, il souhaite savoir où ont été achetés les

plants pour le fleurissement communal de cette année. S. GUILLOTIN répond qu'après étude des devis reçus, l'offre la moins disante du Magasin vert a été retenue.

► J-C CADE s'interroge sur le bon fonctionnement de la station d'épuration de Planoët.

La séance est levée à 0h55.
Le prochain conseil est fixé au 4 septembre à 20h30.
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen



Sortie de l'école à la ludothèque intercommunale avec Marie-France Evin

À St-Lormel, les deux classes ont participé au concours des Terralias. Une vache a été confectionnée avec des matériaux de récupération (briques de lait, pots de yaourts, boîtes de fromage...). Le 29 mai les classes se sont rendues aux Terralias à St Brieuc et ont eu le plaisir de retrouver leur création dans la ferme des enfants ! Là-bas la visite était très riche. Mardi 9 juin, les élèves ont clôturé leur projet « je parraine mon arbre » par un grand jeu défi dans la forêt de la Hunaudaye. Ils ont pu tester leurs connaissances.

Le 11 juin, les CM ont vécu leur grande soirée cinéma ! Ils sont allés, en compagnie de leurs parents, assister à la projection sur grand écran de leur film, Une pincée de Paprika. Malgré leur trac, les élèves ont présenté leur film et parlé du travail de tournage devant un public nombreux. Ils peuvent être fiers du travail accompli ! Le vendredi 3 juillet, chacun recevra un DVD regroupant leur film et ceux qui ont été réalisés les années précédentes en souvenir de ce beau projet.

Vendredi 19 juin toute l'école de St Lormel s'est rendue à la ludothèque de Planoët pour y passer la matinée avec grands jeux intérieurs et extérieurs : les enfants ont beaucoup apprécié. Le midi ils sont descendus pique-niquer et jouer au pré Rolland. Enfin, ils sont rentrés à l'école en randonnée par le petit chemin entre Planoët et St-Lormel. Bravo aux courageux randonneurs ! Lundi 22 juin, les 6 élèves de CP sont allés découvrir leur nouvelle école et leur nouvelle enseignante à Créhen. Ils ont participé à une journée de défis avec la classe de CE1 CE2. Ils ont également pu assister à la dernière séance de musique des CE avec Aurélie Desbois. Le

midi, ils ont été initiés aux bons petits plats de Jacqueline. Tout le monde est prêt pour l'année prochaine ! La classe de CM était partie à St Cast, disputer un tournoi de volley sur la plage, avec les classes de Planoët, Pluduno et Bourseul. A midi, ils ont pique-niqué sur la plage. Les élèves sont revenus avec un diplôme. La sortie de fin d'année nous a entraînés à la ferme du Botrai à St Trimoën le 26 juin pour St Lormel et le 29 pour ceux de Créhen. Les enfants ont pu nourrir et toucher les animaux, parfois même les prendre dans leurs bras ! Les petits fermiers ont participé à de nombreuses activités avec de nombreux animaux ! Les enfants sont

même passés à la pesée sur la balance des cochons ! Cette journée a marqué tous les enfants ! Pour préparer la kermesse les élèves de Créhen ont mixé des éléments d'escrime avec le travail effectué en musique sur la période classique,

les CE ont aussi puisé leur inspiration de ce travail. Les "tubes" issus de films très connus des enfants ont aussi été utilisés. Le 28 juin, tout le monde était là pour la kermesse, en particulier, les pompiers avec leur grande échelle. Quel succès ! Le public a apprécié le spectacle des enfants. Les stands tenus par les parents bénévoles ont eu un franc succès. La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci, à l'Amicale laïque et à tous les parents bénévoles, car leur énergie et leur investissement sont précieux pour notre RPI et nous permettent tant d'activités et de sorties enrichissantes pour les élèves.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2015-2016, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant. L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

➔ CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016

Académies :

Rennes, Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rouen, Strasbourg

- Prérentrée des enseignants : Reprise des cours le lundi 31 août 2015

- Rentrée scolaire des élèves : Reprise des cours le mar. 1^{er} sept. 2015

- Vacances Toussaint : Fin des cours le sam. 17 oct. 2015 et reprise des cours le lun. 2 nov. 2015

- Vacances de Noël : Fin des cours : sam. 19 déc. 2015 et reprise des cours le lun. 4 jan. 2016

- Vacances d'hiver : Fin des cours le sam. 6 fév. 2016 et reprise des cours le lun. 22 fév. 2016

- Vacances de printemps : fin des cours le sam. 2 avr. 2016 et reprise des cours le lun. 18 avr. 2016

- Vacances d'été : Fin des cours le mar. 5 juil. 2016



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

Football club

St Lormel

• L'Assemblée générale a eu lieu le 13 juin 2015

Composition du nouveau bureau : Président, Alain ANGERS. Vice-présidents, Damien ROBERT et Gabriel BRINDEJONC. Secrétaire, Matthias ANGERS. Vice-secrétaire, Mickaël BROCHARD. Trésorier, André THIBOUT. Vice-trésorier, Jérémie BEDFERT. Les membres du tiers sortant ont été reconduits : Jérémie BEDFERT, Gérard Gautier, Lucien Pouline et Damien Robert.

L'équipe A accède à la D2.

Le club est à la recherche d'un arbitre officiel ou d'un candidat à l'examen pour couvrir le club. La date de la reprise des entraînements est fixée au 29 juillet 2015. Enfin, le club remercie la commission communication de la commune qui a élaboré son nouveau logo.

➤ Dès 20h00 : repas grillade - 12€ adultes - 7€ enfants -

➤ Soirée dansante.

SUPER LOTERIE : Nombreux lots à gagner.

➤ INSCRIPTIONS : Bar LE CORMORAN au 02 96 84 12 85 ou jardinerie PLESTAN au 02 96 84 16 36

Amicale des anciens combattants :

Dimanche 2 août : Cérémonie commémorative de la libération de la commune du 4 août 1944.

L'amicale des anciens combattants invite toutes les personnes qui souhaitent participer à cette cérémonie.

- A 11h15 place de l'église,
- 11h30 rassemblement au vieux bourg devant la stèle des deux résistants morts pour la France. Dépôt de gerbe, minute de silence, discours, chorale, et vin d'honneur organisé par la mairie.

Vide-grenier :

Organisé par le comité des Fêtes de St Lormel, il aura lieu le mardi 14 juillet 2015 sur le terrain des sports.

Fête de St-lunaire :

Elle aura lieu au Vieux Bourg. Le dim. 12 juillet à 10h30 : messe à l'église du Vieux Bourg et à 11h30 : verre de l'amitié.

Foyer des Jeunes

• Interquartiers

Ils auront lieu le samedi 1^{er} août 2015 : toute l'équipe est prête à vous accueillir :

➤ Dès 14h30 : jeux pour tous et restauration.

|||||

Val d'Arguenon Féminines Football :

Le Club du Val d'Arguenon Football de PLUDUNO/CREHEN/PLANCOET/ST-LORMEL recherche des jeunes filles de 5 à 14 ans pour agrandir notre belle Ecole de Football créée l'année dernière et labellisée en 2014.

En parallèle, nous recherchons aussi des jeunes femmes pour compléter l'effectif des Séniors. Vous avez de 15 à 45 ans, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTS :

- Angéla MORVAN : 06.72.28.04.41
- Chantal ROBERT : 06.79.19.92.42
- Christian JULE : 06.20.76.93.01

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ HORAIRES D'UTILISATION D'APPAREILS À MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h."

(Article 4 de l'arrêté préfectoral de Février 1990)